



EXTRAIT DES REGISTRES
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

**LE COMITE SYNDICAL S'EST REUNI
AU SBHG
45, RUE PAULE RAYMONDIS
A TOULOUSE**

LE MARDI 18 JUIN 2025 A 17 HEURES 30

.....

Sous la présidence de Monsieur Pierre LATTARD

Etaient présents Mesdames et Messieurs les Délégués : M. Pierre GENRE (AIGREFEUILLE), M. Frédéric LEMAGNER et Mme Nicole VAYROU (BALMA), MM. Vincent BOUVIER et Guillaume IRSUTTI (CASTELGINEST), M. Philippe JAUREGUIBER (DREMIL LAFAGE), M. Robert GRIMAUD (FONBEAUZARD), M. Benjamin LENORMAND (GRATENTOUR), M. Patrice RENARD (LAUNAGUET), Mme Christine PERROUX et M. Jean-Marc DOMENEGHETTY (L'UNION), M. Franck CHATELAIN (QUINT FONSEGRIVES), M. Ekavi BRUSETTI (SAINT-JEAN), M. Djemel BENSACI (SICOVAL), , MM. Gilbert HEBRARD et Geoffroy DE LA PANOUSE (CC TERRES DU LAURAGAIS), MM. Didier AVERSENG et Patrick PLICQUE (CC COTEAUX DU GIROU), Mme Marina DAILLUT et M. Denis BRUN (CC DU FRONTONNAIS), M. Jacques LAMARQUE (CC HAUTS TOLOSAN), M. Bertrand GELI (CC AUX SOURCES DU CANAL DU MIDI), Mme Danièle SUDRIE (CC COTEAUX DE BELLEVUE), M. Jean-Claude PINEL (CC SOR AGOUT)

Etaient absents excusés : M. Daniel THOMAS (AUCAMVILLE), M. Frédéric BAMIERE (L'UNION), Mme Christel CAREME (MONDOUZIL), M. Jean-Jacques BOLZN (TOULOUSE).

SYNDICAT BASSIN HER'S GIROU**MODIFICATION DE LA STRUCTURE DES EFFECTIFS DU SYNDICAT MIXTE
CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF –
CREATION D'UN POSTE DE REDACTEUR TERRITORIAL**

Mesdames, Messieurs,

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc à notre Comité Syndical de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Je vous rappelle que le tableau des effectifs du Syndicat du Bassin Hers Girou comporte un poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe occupé par M. Philippe LAPERCHE.

L'agent concerné remplissant aujourd'hui les conditions nécessaires pour demander à faire valoir ses droits à la retraite au premier trimestre 2026, je vous propose, afin d'assurer une continuité de service et une passation dans les missions comptables pendant un trimestre, de procéder à la création du poste correspondant, en catégorie B et en catégorie C afin d'élargir les possibilités de recrutement sur ce poste et de modifier le tableau des effectifs.

Si tel est votre avis, je vous propose, Mesdames et Messieurs, de prendre la délibération suivante :

ARTICLE 1 :

Le Comité Syndical décide la création d'un poste d'adjoint administratif et d'un poste de réacteur territorial.

ARTICLE 2 :

Le Comité Syndical adopte le tableau des effectifs modifié qui sera applicable à compter du 1^{er} janvier 2025 de la manière suivante :

Filière administrative		
	- attaché principal	1
	- réacteur territorial	1
	- adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	1
	- adjoint administratif	1
Filière technique		
	- ingénieur principal	1
	- ingénieur	1
	- technicien principal 2 ^{ème} classe	1
	- technicien	1
	- agent de maîtrise	1
	- Agent de maîtrise principal	2
	- adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	1
	- adjoint technique	2

ARTICLE 3 :

Les sommes nécessaires au paiement de la dépense correspondante seront prélevées sur les crédits inscrits à cet effet sur le chapitre 012 du Budget du Syndicat Mixte.

ARTICLE 3 :

Le Comité Syndical autorise Monsieur le Président à signer tous actes nécessaires à cet effet.

LES CONCLUSIONS DU RAPPORT SONT ADOPEES,

POUR EXTRAIT CONFORME,

LE PRESIDENT,

~~Hers Girou~~
**Syndicat du Bassin
Hers Girou**
Siège Social : 45, rue Paule Raymondis
31200 TOULOUSE